



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Objet :

CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le cinq octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Claude MAQUIS, Dominique DURAND.

Ont donné pouvoir : 5

Caroline DE SAZILLY	à	Bertrand MENIGAULT
Maëlys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Ségoène MOREAU	à	Hervé DEWYNTER
Noëlle MARTIN	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Alexandre RUECHE	à	Stéphanie BANCAL

Absence : 0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES : 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU le budget ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT le départ d'un agent titulaire du grade d'attaché principal muté dans une autre collectivité qui sera remplacé par un attaché territorial ;

CONSIDERANT le départ d'un rédacteur contractuel à temps complet remplacé par un rédacteur contractuel à temps non complet à 80%. ;

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Bertrand MENIGAULT, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Patrimoine et des Ressources Humaines ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DIT QUE le tableau des effectifs est modifié comme suit :

- Création d'un poste d'attaché territorial
- Création d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet 80%
- Suppression d'un poste d'attaché territorial principal
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

APPROUVE les créations et suppressions de postes cités ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY le 12 octobre 2023

Le Maire



Jacques ALEXIS